



Denis Sassou N'Guesso s'adressant aux corps constitués nationaux/DR

LE CHEF DE L'ETAT AUX CORPS CONSTITUÉS

Le peuple nous attend à l'heure du bilan

A l'occasion de l'échange de vœux, le 5 janvier, au Palais des congrès de Brazzaville, avec les corps constitués nationaux, Denis Sassou N'Guesso a récusé la vague de « *slogans sans suite* » et instruit le gouvernement à prendre des mesures courageuses pour s'attaquer aux problèmes auxquels les Congolais sont confrontés.

« *C'est à l'heure du bilan que le peuple nous attend* », a indiqué le chef de l'Etat qui, tout en appelant à l'accélération de la mise en œuvre du Plan national de développement 2022-2026, veut que l'année 2024, consacrée à la jeunesse, se concrétise par l'adoption d'une feuille définissant et déterminant « *les projets clés à réaliser, les besoins financiers afférents, un cadre de suivi-évaluation avec obligation de compte rendu* ».

Page 16

LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

Un vaste programme ciblant plusieurs secteurs

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a annoncé, le 5 janvier au cours de l'échange de vœux des corps constitués nationaux et des forces vives de la Nation avec le président de la République, que le gouvernement va lancer sous peu un vaste programme d'employabilité, d'entrepreneuriat, d'encadrement et d'accompagnement des jeunes dans les secteurs créateurs d'emplois et de croissance tels que l'agriculture, l'industrie, le numérique, le tourisme et l'immobilier.

S'appuyant sur le Plan national de développement 2022-2026, ce programme qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions présidentielles permettra également à l'exécutif de renforcer les structures existantes comme le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement ; le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage et l'Agence congolaise pour l'emploi.

Page 3



Anatole Collinet Makosso délivrant le message des corps constitués nationaux/DR



Le ministre des Hydrocarbures recevant la délégation de Yunnan/Adiac

ENERGIE

Une nouvelle centrale à gaz sera construite à Pointe-Noire

Le projet de réalisation d'une centrale à gaz d'environ 1000 MW a été au cœur de la rencontre, le 4 janvier à Brazzaville, entre le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, et le président directeur général du groupe chinois Yunnan Linkun Investment, Yuan Linkun.

Ce groupe, présent au Congo depuis 2017, est en négociation avec l'exécutif pour l'installation de cette centrale à gaz dont une partie de l'électricité pourrait servir à alimenter la Zone économique spéciale de Pointe-Noire.

Page 13

SANTÉ

Fermeture définitive de la pharmacie Abdoul Madjid Traoré

Réuni en assemblée générale extraordinaire le 6 janvier à Brazzaville, le syndicat national des pharmaciens du Congo a marqué sa satisfaction suite à la publication de l'arrêté n° 19-729 du 29 décembre 2023 portant fermeture définitive de l'officine pharmaceutique de Abdoul Madjid Traoré. Les syndicalistes ont salué cette décision qui met fin à un litige vieux de plus de dix ans. Par ailleurs, ils sollicitent des autorités la levée des astreintes imposées injustement aux grossistes pharmaceutiques et à l'Ordre national des pharmaciens qui sont susceptibles de mettre à mal la santé des populations.

Éditorial

Année test

Page 2

ÉDITORIAL

Année test

Qui n'a pas eu le sentiment de revenir quatre décennies en arrière ? Mercredi, 3 janvier, en matinée, sur les antennes de Radio Congo, l'animateur d'une tranche de divertissement balance l'un des succès de la chanson « engagée » du très prolifique Gilbert Youlou Mabiala, interprétée dans les années 1980 sous le mono. « Année test » est le titre de ce morceau célébrant un slogan de cette époque mais dont l'actualité résiste au temps : l'homme qu'il faut à la place qu'il faut. Les Anglais disent, the right man in the right place.

Le fond de cette chanson est que chacun, dans la fonction occupée, est jugé selon le résultat qu'il produit. Si l'on fait un rapprochement avec les dernières annonces du président de la République lors de son adresse à la Force publique, le 31 décembre 2023, il y a de quoi évoquer une « année test » pour les corps habillés. « Il a été aussi observé certains comportements déviants de la Force publique dans le cadre de l'accomplissement des missions de contrôle sur les routes et même à travers les rues et avenues dans les grandes villes », a révélé le président de la République.

Et le chef de l'Etat de poursuivre : « Ne vous laissez pas prendre par tous les comportements de la société à travers les passe-droits ». Au demeurant, la Force publique n'est pas la seule composante de la société congolaise gangrenée par les antivauteurs. Mais pour Denis Sassou N'Guesso, il est l'un des corps de métiers dont l'exemplarité doit inspirer tous les autres. En l'occurrence, l'Armée, la Police et la Gendarmerie forment le service public auquel les citoyens ont recours en matière de défense du territoire national, de tranquillité, de sécurité et de salubrité. Le respect qui leur est dû est proportionnel à leur manière de servir.

Par extension, l'école, l'hôpital, la justice, les régies financières, l'administration générale sont eux aussi interpellés dans le cadre de l'invite du président de la République à bannir les passe-droits, l'absentéisme et le laisser-aller. Pourrait-on observer des changements notables au sein de ces différentes composantes cette année ? La vérité est qu'une prise en main s'impose partout dans le pays. De telle sorte que l'on recommence à croire en l'autorité de l'Etat que consument à petit feu les désordres de toutes sortes. En espérant que 2024 soit une année test dans la perspective des changements de comportement attendus.

Les Dépêches de Brazzaville

VŒUX DE NOUVEL AN

Le message du chef de l'État est une invite au gouvernement, selon Clotaire Mboussa Ellah

Réagissant au message de vœux du chef de l'État, le président du Comité d'action pour le renouveau (CAR), Clotaire Mboussa Ellah, a déclaré que ce discours doit être perçu comme une invite au gouvernement qui « doit accélérer le processus des réformes sociales » concernant la réduction de la pauvreté et surtout le chômage des jeunes.

« Le président de la République, en fait, a plaidé pour une meilleure prise en charge des aspirations des jeunes. Il est parti de loin sur la base d'un constat du fait que notre pays est sur la bonne voie ; qu'il connaît une embellie perceptible de l'économie. En clair, le pays renoue avec la croissance et son retour aux équilibres macroéconomiques cette année n'est plus à douter. La jeunesse donc ne devra plus rester en marge. C'est-à-dire il faudra lui assurer l'éducation, la formation et l'emploi », a commenté le président du CAR, une formation politique de l'opposition. Selon lui, on devrait déterminer la grille ou la tranche d'âge de la jeunesse et la quantifier pour savoir si c'est de la naissance à 35 ans



Clotaire Mboussa Ellah

ou plus. L'exécutif devrait également, a-t-il poursuivi, déterminer le pourcentage des jeunes chômeurs, sans emploi ou déscolarisés. « Parce que quand j'entends parler de jeunesse, il faut qu'on soit clair là-dessus. Il faut éviter que l'on confonde tout. Il y a peut-être d'autres qui font allusion aux jeunes d'une certaine tranche

d'âge, voir au-delà de 50 ans ou dont l'âge varie entre 18 et 35 ans défini par la loi ou toute personne qui a un état ou esprit jeune... Il faudrait qu'on définitisse tout ça », a-t-il suggéré.

L'année ayant 365 jours, donc quatre trimestres, Clotaire Mboussa Ellah pense que le gouvernement devrait déjà anticiper sur ce qu'il prétend réaliser au cours des trois premiers mois de l'année.

« Le modus operandi doit être arrêté. Tous les regards sont désormais tournés vers les départements ministériels en charge de l'enseignement général et technique, surtout de la jeunesse, de la formation qualifiante et de l'emploi. Je crois qu'ils sont beaucoup attendus dès cet instant que le président de la République l'a déclaré », a-t-il conclu.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbelé Ngonon

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur : Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

* Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

EMPLOYABILITÉ DES JEUNES

Un vaste programme attendu dans plusieurs secteurs de croissance

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a annoncé, le 5 janvier au cours de la cérémonie d'échange de vœux des corps constitués nationaux et des forces vives de la Nation avec le président de la République et son épouse, que le gouvernement va lancer sous peu un vaste programme d'employabilité, d'entrepreneuriat, d'encadrement et d'accompagnement des jeunes dans les secteurs créateurs d'emplois et de croissance tels que l'agriculture, l'industrie, le numérique, le tourisme et l'immobilier.

S'appuyant sur le Plan national de développement 2022-2026, le programme qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, qui a décrété 2024 année de la jeunesse, permettra également au gouvernement de renforcer les structures existantes comme le Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement; le Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage; et l'Agence congolaise pour l'emploi. « A travers l'expérience en cours des Zones agricoles protégées, nous sommes convaincus que nos jeunes qui rêvent d'un avenir meilleur vont s'adonner à la vocation agropastorale. Ils sauront capter, à leur tour, une part considérable des centaines de milliards de francs CFA, consacrés annuellement à l'importation des vivres ou produits alimentaires », a déclaré le chef du gouvernement. Pour Anatole Collinet Makosso, la création du Centre africain de recherche en intelligence artificielle devrait conduire les jeunes congolais à mesurer la portée de ce choix et à s'approprier par le travail les retombées inhérentes au développement multiforme de l'économie numérique. « Nos jeunes doivent savoir que la valorisation de nos tourbières et de nos forêts en crédit carbone présente un fort potentiel en matière d'énergies propres, un poten-



Une vue de la salle DR

tiel incitatif pour les investissements industriels générateurs de milliers de nouveaux emplois auxquels ils devront se former. Le gouvernement s'engage à renforcer les politiques entamées en matière de promotion des énergies renouvelables », a poursuivi le Premier ministre.

En outre, a-t-il indiqué, certains documents adoptés par le Congo donnent des indications suffisantes pour assurer le plein emploi de la jeunesse et la prise en charge des jeunes en conflit avec la loi. Il s'agit, entre autres, de l'enquête sur la transition vers la vie active en République du Congo, réalisée en partenariat avec l'Agence française de développement et l'Organisation internationale du travail (OIT), du Programme de promotion du travail décent 2023-2026, adopté en partena-

riat avec l'OIT. A cela s'ajoutent le répertoire interministériel des métiers, des emplois et des compétences ainsi que la stratégie nationale de prévention et de traitement de la délinquance juvénile. « La loi sur le contenu local, en cours d'élaboration, s'ajoute aux réformes importantes déjà engagées, dans le cadre des marchés publics et des partenariats publics-privés, afin de promouvoir l'entrepreneuriat juvénile et de faire émerger des capitaines d'industries et des champions nationaux », a-t-il rappelé.

Intensifier la lutte contre les antivaleurs dans l'administration

Revenant sur les dernières interventions du président de la République, le Premier ministre a reconnu la nécessité de restaurer la rigueur, la fermeté, la

discipline et la sanction dans les administrations publiques congolaises. « Vous nous en avez donné l'exemple au niveau des deux corps de l'Etat qui relèvent directement de vous, à savoir le corps judiciaire et la force publique. Il ne tient qu'au gouvernement d'emboîter le pas dans les autres corps de l'administration publique pour que se tiennent régulièrement les Conseils de discipline. Il nous faut de la rigueur, de la fermeté et de la sanction dans ce pays où la sinécure, la quête effrénée de l'avoire et le désir de paraître ont tendance à prendre le pas sur l'éthique de l'être », a indiqué Anatole Collinet Makosso.

Sur le bilan de l'année écoulée, le chef du gouvernement a rappelé que 2023 n'a pas été de tout repos, car il a fallu du cou-

rage et de l'audace. La conclusion heureuse de la quatrième revue du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international (FMI) montre, à suffisance, que les finances publiques congolaises sont bien tenues, a-t-il souligné. De même, la signature de l'accord avec le FMI n'était pas pour subir un certain diktat, encore moins pour recevoir des aides quelconques. « Le FMI nous accompagne plutôt à mettre notre structure économique en adéquation avec les enjeux actuels du développement. Nous devons, pour cela, prendre des mesures courageuses, si nous voulons apporter des solutions adéquates aux problèmes affectant les grands services publics comme l'éducation, la santé, la sécurité sociale, l'électricité, l'eau, les transports et les voiries urbaines qui demeurent aujourd'hui des soucis quotidiens pour nos compatriotes », a-t-il précisé.

Anatole Collinet Makosso s'est, par ailleurs, félicité de l'apport des institutions constitutionnelles dans la consolidation de la paix et de la démocratie en République du Congo, surtout le Parlement qui a pleinement joué, selon lui, son rôle de contrôle de l'action gouvernementale avec des contributions significatives dans l'adoption du budget de l'Etat, exercice 2024.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

Le 28 avril à Syrte

Les parties libyennes autour d'une table pour envisager, de manière pacifique, la fin du conflit en cours dans leur pays depuis plus de dix ans : l'espoir est permis si l'on en juge par l'annonce faite par le président Denis Sassou N'Guesso devant les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques lors de l'échange de vœux, le 4 janvier, à Brazzaville.

À la tête du Comité de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur la Libye, le chef de l'Etat congolais a longtemps travaillé à l'aboutissement de ce dossier sur lequel, sans une patience inébranlable, les efforts déployés jusque-là seraient vains. En raison des inté-

rêts forcément divergents des acteurs libyens eux-mêmes et des puissances extérieures attentives à l'évolution de la situation sur le terrain, convenir de la date de la Conférence de réconciliation est en soi une victoire.

Une victoire d'étape qu'il conviendra de consolider dans les semaines à venir pour qu'elle ne ressemble pas à un simple mirage. 2011-2024, le passage à vide est bien long pour une Libye naufragère stable et prospère en dépit des problèmes inhérents à toute nation en construction. Vivant depuis lors sous l'empire de trois exécutifs rivaux, avec le recours aux armes comme argument dissuasif réciproque, les Libyens

comprennent aujourd'hui l'impérieuse nécessité de mettre un terme à ces déchirements sans lendemain.

D'autant plus qu'à la suite de l'expédition punitive des forces extérieures qui se solda en 2011 par la mort violente du colonel Kadhafi, la Libye n'a gagné ni la paix ni la stabilité. Au contraire, les enfants du pays ont excellé dans le mauvais instinct de la destruction qui sommeille en chaque homme quand la passion l'emporte sur la raison. Tous se rendent pourtant compte qu'il vaut mieux rebâtir la nation, et redonner à ses filles et fils l'espoir de jouir de toutes leurs libertés et vivre dans un pays apaisé.

Si dorénavant la date du 28 avril 2024 résonne dans la tête de chaque Libyen et de chaque Libyenne comme celle de la réconciliation nationale enfin, le bénéfice en sera grand pour toute l'Afrique, mais l'UA et son Comité de haut niveau auront gagné la bataille de l'année. Nul n'ignore que la déstabilisation de la Libye a eu des conséquences sécuritaires fâcheuses sur le continent et au-delà de la Méditerranée.

Pour cette raison, et pour bien d'autres, la vigilance doit être de mise sur le chemin conduisant à la date tant espérée. La communauté internationale est prise à témoin.

Gankama N'Siah

COMMUNIQUE

RELATIF A LA PUBLICATION DES RESULTATS PRELIMINAIRES DU CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH-5)

Mesdames et messieurs,

Congolaises, congolais,

Chers compatriotes,

Institué par décret n°2019-130 du 17 Mai 2019, le cinquième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) avait pour objectif général, la connaissance de l'effectif global de la population, sa répartition géographique et sa structure par âge et sexe ainsi que sa composition selon quelques caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles.

Pour atteindre ledit objectif, plusieurs phases ont été exécutées conformément au décret susmentionné à savoir :

1-les activités préparatoires qui ont permis d'élaborer les documents techniques et outils de collecte, de les tester et de les améliorer ;

2-la cartographie censitaire qui a permis de découper l'ensemble du territoire en zones de dénombrement, entités géographiques qui ont été affectées aux agents recenseurs, en vue de mieux planifier l'organisation du travail lors du dénombrement principal ;

3-le dénombrement principal de la population qui a permis de compter physiquement les personnes résidant au Congo dans chaque ménage ;

4-l'enquête post censitaire qui a permis d'évaluer les omissions et partant, de s'assurer du comptage exhaustif de la couverture de la population pendant le dénombrement principal.

A l'issue de l'analyse des données de l'enquête post censitaire, de l'exploitation des données du dénombrement principal et la production des résultats préliminaires par l'équipe technique permanente du RGPH-5, il s'est tenu successivement, ce jour vendredi 29 décembre 2023, les réunions du comité technique national et de la coordination nationale du recensement.

La coordination nationale du recensement a adopté le rapport d'analyse de l'enquête post censitaire et celui des résultats préliminaires qui constituent la première partie des résultats définitifs du RGPH-5 à la suite du comité technique national du recensement qui les a examinés et validés préalablement.

Au 17 mai 2023, date de référence du dénombrement principal, ces résultats indiquent que le territoire congolais compte 6 142 180 habitants et donc la population résidente du Congo est passée de 3 697 490 habitants

en 2007 à 6 142 180 habitants en 2023, ce qui correspond à un rythme de croissance annuel intercensitaire de 3,2%.

Par ailleurs, on recense 3 092 238 de femmes et 3 049 942 d'hommes. En d'autres termes, la population féminine représente 50,3% tandis que celle des hommes représente 49,7% de la population totale.

Cette population est concentrée dans les départements qui abritent les deux grandes agglomérations (58,2%), Brazzaville avec 2 145 783 d'habitants et Pointe-Noire avec 1 420 612 d'habitants.

Pour le reste des départements, la population se répartit de la manière suivante :

Kouilou : 97 362 habitants ;

Niari : 334 863 habitants ;

Lékoumou : 100 559 habitants ;

Bouenza : 363 850 habitants ;

Pool : 394 532 habitants ;

Plateaux : 283 421 habitants ;

Cuvette : 316 599 habitants ;

Cuvette-Ouest : 119 328 habitants ;

Sangha : 209 701 habitants ;

Likouala : 355 570 habitants.

Les détails complets sont donnés dans le rapport des résultats préliminaires qui sera mis à la disposition des utilisateurs nationaux et internationaux.

Par ma voix, le Gouvernement de la République du Congo félicite le personnel de collecte et de l'institut national de la statistique, salue l'ensemble des partenaires techniques et financiers, notamment le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et la Banque Mondiale et enfin exprime sa profonde gratitude aux populations qui avaient bien voulu ouvrir leurs portes aux agents recenseurs.

Fait à Brazzaville, le 29 Décembre 2023



Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS
 Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale
 Présidente de la Coordination Nationale du Recensement

DENIS SASSOU N'GUESSO

« Le résultat est l'indicateur clé de mesure de la performance »

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a rappelé le 5 janvier à Brazzaville, lors de l'échange de vœux de Nouvel An avec les corps constitués nationaux et les forces vives de la Nation, que « le résultat est l'indicateur clé de mesure de la performance ».

« La sagesse de chez nous enseigne que lorsque le pêcheur ou le chasseur ne visite pas régulièrement les nasses ou les pièges posés, les prises courent le risque de décomposition ou d'être dévorées par les prédateurs », a prévenu le chef de l'Etat, insistant sur la nécessité de mettre en place un cadre strict de suivi-évaluation, avec obligation de rendre périodiquement compte. « En ce moment-là, les efforts de l'un ou de l'autre auront été vains. C'est à l'heure du bilan

que le peuple nous attend, car seule la bonne performance permet d'aller à la conquête de la confiance du peuple. »

À titre d'illustration, Denis Sassou N'Guesso a rappelé que la République du Congo fut le pre-

mier pays au monde à mettre en place et à expérimenter, dès 1974 à Pointe-Noire, la technique du bouturage herbacé à l'échelle industrielle, avec le clonage et la multiplication végétative des eucalyptus. Selon lui, cette prouesse

scientifique, qui constitue toujours une première mondiale, a rendu possible la foresterie clonale. En effet, celle-ci est le point de départ d'une véritable révolution intégrée au développement de l'industrie. « A ce jour, par manque de suivi, peut-être aussi par déficit de conviction patriotique ou sabotage parfois, le Congo ne tire nullement profit de cette avancée technologique qui fait, à présent, la bonne fortune d'autres pays », a déploré le chef de l'Etat.

Parfait Wilfried Douniama

« A ce jour, par manque de suivi, peut-être aussi par déficit de conviction patriotique ou sabotage parfois, le Congo ne tire nullement profit de cette avancée technologique qui fait, à présent, la bonne fortune d'autres pays »

4^e FORUM DE L'APREF

Retour sur la participation du Congo

Du 7 au 9 décembre 2023, une délégation congolaise des cadres du ministère de l'Intérieur, de la décentralisation et du Développement local avait pris part, à l'Ecole militaire à Paris, à l'assemblée générale et aux assises du quatrième forum de l'Association des préfets et représentants de l'État de la francophonie (Apref). Retour sur cette mission mise en place par le ministre Raymond Zéphirin Mboulou.

Sur invitation de l'Apref, la mission a été rendue possible à la suite des contacts et échanges établis avec Jean-Luc Combe, préfet honoraire français, lors de sa participation à la Conférence des préfets tenue en décembre 2022 à Kintélé, au Congo.

Par la suite, une délégation composée de dix membres s'est rendue à l'assemblée générale et aux assises du quatrième forum de l'Apref. Parmi les délégués, les préfets, inspecteurs et directeurs généraux, ainsi que les préfets et secrétaires généraux des départements ayant participé, exceptionnellement avec voix délibérante,



La photo souvenir des participants à l'assemblée générale DR

membre institutionnel de l'Apref, rejoignant ainsi, entre autres, la France, la Suisse, la

partements du pays en sont devenus membres d'office. Le ministre de l'Intérieur,

questions liées aux obligations statutaires.

L'assemblée générale a souhaité que le Congo soit représenté au bureau de l'association et a élu en son sein Jean Eric Djendja Itoua. Dans la continuité des vœux, le nouveau président de l'Apref, Bassirou Sene, Haut-Commissaire du Sénégal en Gambie, a émis l'inten-

tion de voir la République du Congo accueillir un futur forum au regard des enjeux que cela représente pour ce pays.

L'Apref s'est réjoui d'accueillir à Paris une importante délégation de préfets du Congo à l'occasion de son assemblée générale et du forum tenu le 8 décembre, à l'Ecole militaire autour du préfet, acteur du Développement durable et de la Transition écologique. Elle a émis le vœu de voir cette relation avec la République du Congo se développer.

En marge de cette participation, la délégation s'est rendue au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, Place Beauvau - Paris, où elle a été reçue en audience par Alexandre Brugère, Préfet directeur de cabinet du ministre Gérard Darmanin auquel elle a remis la lettre du ministre Raymond Zéphirin Mboulou.

Marie Alfred Ngoma

L'Apref est une association loi 1901. Elle a pour objectif de permettre aux préfets et représentants des États francophones de mutualiser leurs préoccupations et pratiques administratives en leur offrant un cadre de rencontres, d'échanges et de travail. Elle a également pour ambition de participer, au sein de la Francophonie, à la meilleure reconnaissance des cultures administratives des différents membres.

aux différentes rencontres statutaires (assemblée générale et réunions de l'exécutif).

À l'issue de cette participation, le ministère de l'Intérieur du Congo est désormais

Belgique, le Sénégal.

De ce fait, tous les préfets, directeurs de cabinet, inspecteurs et directeurs généraux au ministère, y compris les préfets et secrétaires généraux de tous les dé-

de la Décentralisation et du Développement local a personnellement instruit Jean Eric Djendja Itoua, directeur général du Développement local, chef de ladite délégation, en vue de régler les

POUR LA COOPÉRATION DE KOMBE

Un volailler, un porcher, un berger, un gardien, un maraicher petit champ et un maraicher grand champ
Expérience souhaitée aux candidats de 2 à 10ans
De 18 à 45ans d'âges BEPC, BAC, BTS ou rien
Tel: 06662 31 24; 05723 37 59
Urgence signalée

FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

«Ma Famille en or» a apporté du sourire aux orphelins de l'ONG Compassion

Fidèle à sa tradition, l'Organisation non gouvernementale (ONG) Ma famille en or (Mfor) a passé les fêtes de fin d'année avec les orphelins, encadrés par l'orphelinat Compassion situé dans la commune de Bumbu, à Kinshasa.

L'ONG Ma famille en or ne s'est pas rendue les mains vides à l'orphelinat Compassion. Dans sa gibecière, elle a apporté plusieurs biens, notamment des habits, des ketchs, des draps. Outre les biens non vivres, en tant que mères, les dames en or ont aussi remis au responsable de l'orphelinat Compassion, Rudy Tshala, des vivres tels que des sacs de semoule et de riz, de l'huile végétale, des sachets de sucre, un carton de tomates, quelques mesurètes de haricots, des jus, des cake et biscuits... en vue de permettre aux enfants de fêter comme tous les autres.

Le sourire a été perceptible sur les visages de ces enfants qui ne demandent qu'à être considérés au même titre que les autres enfants. Ma famille en or n'est pas à sa première intervention à l'orphelinat Compassion. Elle a eu à apporter, il y a plus d'une année, des matelas pour permettre à ces êtres vulnérables de dormir dans de bonnes conditions. Peu avant la remise de leur don à l'orphelinat Compassion, elle s'est rendue à l'hôpital militaire du camp Kokolo. Sur place, les femmes qui venaient d'accou-

cher ont pu bénéficier de boîtes de lait, de couches à usage unique et autres biens vivres, en plus d'une enveloppe pour leur permettre de faire face aux besoins de leurs bébés.

Pour l'année qui vient de commencer, Ma famille en or entend doubler d'efforts, conformément à ses objectifs, pour rendre le sourire à plus d'enfants dans le besoin, notamment les orphelins et enfants vulnérables. «En 2024, nous allons focaliser nos efforts sur le projet d'autonomisation des orphelins et enfants vulnérables. Nous allons apporter de l'assistance financière pour la formation de quelques adolescents afin de faciliter leur intégration dans le monde professionnel pour, au finish, garantir leur autonomisation», a expliqué



Des enfants encadrés par l'ONG Compassion/DR

la deuxième vice-présidente, Élodie Engetele. «Nous allons organiser des formations sur le make-up, l'infographie, le

développement de site web, la prise des images, l'auto-école, la pharmacie», a-t-elle renchéri. Elle a remercié les différents

partenaires au Canada, aux États-Unis, en France et en Écosse qui n'hésitent pas à soutenir cette ONG dans l'accomplissement de ses objectifs. L'ONG Ma famille réunit quinze femmes, toutes journalistes. Ces femmes au cœur en or ont été représentées pour la circonstance par la deuxième vice-présidente, Élodie Engetele; la conseillère, Julie Kigoma; et les volontaires Christine Mesa ainsi que Blanche Masengu.

Blandine Lusimana

«En 2024, nous allons focaliser nos efforts sur le projet d'autonomisation des orphelins et enfants vulnérables. Nous allons apporter de l'assistance financière pour la formation de quelques adolescents afin de faciliter leur intégration dans le monde professionnel pour, au finish, garantir leur autonomisation»

AFRIQUE

Les villes où il ne fait pas bon vivre

Bangui, Khartoum, N'Djamena... font partie des villes où il ne fait pas bon vivre en Afrique, selon le classement Mercer qui évalue chaque année plusieurs capitales mondiales en prenant en compte de nombreux aspects allant de l'environnement économique à la sécurité en passant par la santé et l'éducation.

Dans le récent classement mondial des meilleures villes où il fait bon vivre, Mercer a mis en évidence plusieurs endroits en Afrique où on profite d'une bonne qualité de vie, loin de certains soucis du quotidien. Dans ce même classement, figurent également les lieux peu recommandés sur le continent où vivent des millions de personnes. Pour établir ce classement, le leader mondial du conseil en ressources humaines évalue plusieurs aspects allant de l'environnement économique à la sécurité en passant par la santé et l'éducation, pour ne citer que ceux-là. En haut de la liste figure notamment Khartoum qui occupe la 241e place à l'échelle mondiale du classement de Mercer.

Un positionnement imputable, entre autres raisons, à la guerre qui fait rage dans le pays où 7,1 millions de personnes ont été déplacées depuis le début du conflit entre l'armée et les paramilitaires, en avril dernier. Selon l'Organisation des Na-



tions unies, parmi ces déplacés, 1,5 million se sont réfugiés dans les pays voisins. Bangui est deuxième sur la liste des pires villes en Afrique. Si les Centrafricains ont retrouvé ces derniers mois un semblant de calme après de longues années de guerre, il reste encore des poches d'insécurité dans leur pays qui fait partie des pays les plus pauvres au monde. Au niveau mondial, l'Afrique centrale occupe la 239e place.

N'Djamena, au Tchad, se situe à la 236e et à la troisième position du classement au niveau africain. Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso (233e), vient en quatrième position juste devant Tripoli (233e) qui est toutefois mieux placée que Brazzaville (232e). En 7e position des pires villes en Afrique, on retrouve Niamey, capitale du Niger (231e), suivie de Kinshasa en République démocratique du Congo (230e) et Conakry en Guinée (229e). Bamako, capitale du Mali (228e), ferme le top10 du classement.

Noël Ndong

Le top-10 des pires villes africaines

Ville	Rang TOP-10 africain	rang classement Mercer
Khartoum	1er	241e
Bangui	2e	239e
N'Djamena	3e	236e
Ouagadougou	4e	233e
Tripoli	5e	233e
Brazzaville	6e	232e
Niamey	7e	231e
Kinshasa	8e	230e
Conakry	9e	229e
Bamako	10e	228e

Source: Mercer

PRÉSIDENTIELLE 2023

Adam Bombole rejette toute contestation de la victoire de Tshisekedi

Le 31 décembre 2023, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a été proclamé vainqueur de la présidentielle du 20 décembre par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) avec 73,34 %, en attendant la confirmation de la Cour constitutionnelle, avant sa prestation de serment pour son second mandat. Si cette victoire a été saluée par certains candidats, parmi lesquels Adam Bombole, d'autres la rejettent, réclamant l'annulation pure et simple des résultats.

Des réactions et messages de félicitations affluent aussi bien au pays qu'au niveau international à propos de la victoire de Félix Tshisekedi. Promu président du Conseil d'administration de la Société congolaise des postes et télécommunications en juillet dernier, Adam Bombole a réagi sur X (ex-twitter) au sujet de la réélection du président de la République.

« *Alea jacta est. Sincères et chaleureuses félicitations au PR05. La liesse populaire qui a suivi la publication des résultats n'appelle aucune contestation. Heureuse et prospère année 2024 à tous. Vive la République. Que Dieu nous garde* », a tweeté, quelques heures après la publication des résultats, le président du parti politique Ensemble, changeons le Congo (ECCo).

Quelques jours après le scrutin, Adam Bombole soulignait déjà le caractère inclusif de la présidentielle de 2023. En effet, aucun dossier de candidature n'avait été rejeté par la Céni lors de ce quatrième cycle électoral. « *La démocratie inclusive est devenue une réalité, avec l'organisation, sans exclusion, des élections générales à tous les niveaux. La RDC commence à reprendre sa dignité, à redorer son blason longtemps terni et*



Adam Bombole

« La démocratie inclusive est devenue une réalité, avec l'organisation, sans exclusion, des élections générales à tous les niveaux. La RDC commence à reprendre sa dignité, à redorer son blason longtemps terni et l'Etat de droit est devenu une évidence. »

l'Etat de droit est devenu une évidence. Tout ceci, grâce à la clairvoyance du chef de l'Etat, Félix Tshisekedi », déclarait-il. Il adressait une prière à Dieu « *d'accorder au*

président de la République, Félix Tshisekedi, davantage sagesse, protection et longévité pour un Congo uni, fort, riche, prospère et émergent ». Bien avant la tenue des élec-

tions, Adam Bombole avait lancé, toujours sur X, un appel à accorder un deuxième mandat à Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo à la magistrature suprême, donnant des argu-

ments solides de sa prise de position. « *Ne faites pas porter au PR 05 les fardeaux de vos frustrations, de la haine qui vous ronge et des insuffisances qui vous caractérisent. Certains devraient modérer leurs propos, même si la bouche est pleine !* », avait-il recadré certaines mauvaises langues.

Et il avait dit : « *Durant le premier mandat impacté par l'alliance FCC-Cach (nécessaire pour une transition apaisée) et perturbé par la pandémie du covid 19, beaucoup de temps et d'énergie ont été perdus ; le contexte et la conjoncture ne furent pas favorables. En deux ans de travail, beaucoup a été fait, mais cela semble insuffisant ! Bien sûr, il y a encore beaucoup à faire dans tous les domaines, y compris dans le choix de collaborateurs, à tous les niveaux. Allons-nous jeter le bébé avec l'eau du bain ? Non ! Accordons tous un deuxième mandat plein au candidat n°20, non pas pour uniquement consolider ce qui est acquis, mais aussi pour appliquer, sans atermoiements, sa vision. Rappelons que le président élu n'est pas le président d'un camp politique, il l'est pour tous les Congolais. Que Dieu bénisse la RDC et nous garde* ».

Martin Engimo

La Cour constitutionnelle appelée à se saisir des cas d'irrégularités

La Mission d'observation électorale des églises catholique et protestante (Moe Cenco-Ecc) a salué, dans un communiqué du 4 janvier, les efforts consentis par la Commission électorale nationale indépendante (Céni) dirigée par Denis Kadima et le gouvernement congolais, qui ont réussi l'organisation des élections générales du 20 décembre 2023.

Cependant, la mission a déploré des cas d'irrégularités au cours des différents scrutins. Aussi a-t-elle exprimé son inquiétude à ce sujet, tout en demandant à la Cour constitutionnelle d'y veiller. « *Nous demandons au procureur général près la Cour constitutionnelle de se saisir d'office de toute dénonciation en rapport avec les irrégularités afin d'amener la haute juridiction de la sincérité électo-*

« Nous demandons au procureur général près la Cour constitutionnelle de se saisir d'office de toute dénonciation en rapport avec les irrégularités afin d'amener la haute juridiction de la sincérité électorale à dire le droit et redorer la fierté de notre République »

rale à dire le droit et redorer la fierté de notre République », a recommandé la Moe Cenco-Ecc. Toutefois, ces irrégularités, reconnues par la Centrale électorale, ne pourraient impacter les résultats issus des élections, assurent plusieurs autres missions d'observation électorale.

Notons-le, la Céni n'a jusque-là rendu publics que les résultats de la présidentielle, le 31 décembre 2023, donnant Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo vainqueur avec 73,34 % des suffrages exprimés. Un groupe de candidats est monté au créneau pour contester ces résultats, appelant même à l'annulation à ce qu'ils nomment de « simulacres » d'élections. L'attention est tournée vers la Cour constitutionnelle qui aura le dernier mot sur l'issue de ce quatrième cycle électoral.

M.E.





FORMATION

Brazzaville : du 10 au 13 janvier 2023
 Pointe Noire: du 17 au 20 janvier 2023

De mardi au vendredi, de 8h00 à 12h00
 le matin de 13h00 à 16h00
 le samedi de 09h00 à 12h00

AUDIT FISCAL & CARTOGRAPHIE DES RISQUES FISCAUX:

GÉRER ET PRÉVENIR LES RISQUES FISCAUX

Prix exceptionnel
120.000 XAF par Séquence
50.000 XAF les deux

SEQUENCE 1: Audit fiscal
Jour 1 & 2 : Identification et détection des risques fiscaux

- Chaîne de l'impôt et dispositif contrôle interne fiscal
- Les risques liés à l'exécution du calendrier fiscal
- Les risques liés aux opérations alertantes par nature
- Audit fiscal et approche des contrôles fiscaux

SEQUENCE 2: Cartographie des risques
Jour 3 & 4: Evaluation de l'impact des risques et élaboration de la cartographie des risques fiscaux

- Chiffrer les risques identifiés selon leur importance
- Conformité fiscale et anticipation des évolutions
- Mesurer les conséquences des erreurs et omissions puis élaborer la cartographie des risques fiscaux
- Elaboration de l'inventaire des risques



Formateur : Yanne Astrea PANDI,
 Inspecteur Central des Impôts
 Ancien Assistant Manager Tax & Legal (Deloitte Congo)

☎ 05-578-88-18 / 08-759-53-22
 ✉ astrayanne@gmail.com

Un apéritif vous sera offert sur place

AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE



LE COURRIER DE KINSHASA



LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN


ADIAAC NEWSLETTER

L'information du congo et de sa région en un clic !

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
 Brazzaville - République du Congo
 (+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr

REMERCIEMENTS



M. Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, ministre de l'Enseignement technique et Professionnel remercie Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso, président de la République et Madame, pour leur assistance multiforme manifestée lors du décès de son épouse, Letycia Dawson Maguessa Ebomé née Nkoua Ngamakita, survenu en France, le 15 Novembre 2023 et inhumée le 9 décembre 2023 au cimetière familial de Camp Ndeko à Sembé, dans le département de la Sangha.

REMERCIEMENTS



Sensible à l'élan de solidarité et l'assistance multiforme manifestés lors du décès de son épouse, Letycia Dawson Maguessa Ebomé née Nkoua Ngamakita, M. Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, ministre de l'Enseignement technique et Professionnel remercie les parents, amis et connaissances qui, de près ou de loin, l'ont accompagné lors de cette dure et douloureuse épreuve. Qu'ils trouvent, au travers de ces mots, l'expression de sa profonde reconnaissance.

Invitation

ÉMILE GANKAMA

Vous convie à la présentation dédicace de ses ouvrages

Le Vendredi 12 Janvier 2024

Lieu : Librairie Les Manguiers (Les Dépêches de Brazzaville)
Heure : 14 h30
Contact : +242 06 666 84 94



L'AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE



L'Agence d'Information d'Afrique Centrale (ADIAC) et l'ensemble de ses équipes vous souhaitent une bonne année 2024

Santé, prospérité, bonheur et paix

2024



84, boulevard Denis Sassou N'Gusso
Brazzaville - République du Congo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo un acteur économique majeur à vos côtés



AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES
DU BASSIN DU CONGO

ADIAC TV

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAC NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en un **CLIC**



Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informés des principaux faits marquants de l'actualité.



SCANNEZ
LE QR CODE

**ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT**

www.adiac-congo.com/content/newsletter

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso

Brazzaville - République du Congo

(+ 242) 05 532 01 09

info@lesdepechesdebrazzaville.fr



ÉLECTIONS DU 20 DÉCEMBRE 2023

Quatre-vingt-deux candidats aux législatives invalidés

À la suite de plusieurs allégations de fraudes électorales et aux appels incessants des différentes missions d'observation exhortant la Commission électorale nationale indépendante (Céni) d'investiguer à ce sujet, la réaction n'a pas tardé. Elle a invalidé quatre-vingt-deux candidats aux dernières législatives nationales et provinciales, voire communales.

Les sanctions recommandées à l'endroit des candidats véreux ayant tripoté les résultats des législatives sont tombées le 5 janvier dans la soirée. À en croire le communiqué de la Céni publié à ce sujet, les incriminés sont invalidés, soit pour « fraude, incitation à la violence envers les agents électoraux et actes de vandalisme de matériel électoral », soit pour « détention illégale » des dispositifs électroniques de vote. En conséquence, les suffrages obtenus par les candidats concernés dans ces différents niveaux de scrutins ont été annulés purement et simplement. Ont également été annulés,

les élections législatives nationales et provinciales dans les circonscriptions électorales de Masimanimba en province du Kwilu, et de Yakoma, en province de Nord-Ubangi. La décision de la Céni n'épargne personne. Ministres en fonction, gouverneurs de province, sénateurs et députés, tous sont passés à la trappe. Parmi les membres du gouvernement concernés par cette décision, l'on cite, entre autres, Didier Manzenga

(Tourisme), Antoinette Kipulu (Formation professionnelle), Manuanina Nana (ministre près le président de la République).

Quatre gouverneurs de province ont vu leurs noms repris sur la liste des candidats invalidés. Il s'agit de Gentiny Ngobila (Kinshasa), Bobo Boloko (Equateur), Pancras Boongo (Tshuapa) et César Limbiya (Mongala). Y figure également Charles Mbutamuntu, ministre provincial en charge de l'Edu-

cation de Kinshasa. Deux députés nationaux, Colette Tshomba (actuelle rapporteure adjointe de l'Assemblée nationale) et Nsingi Pululu (député national) ont vu aussi leurs suffrages annulés.

L'on note aussi dans les rangs des fraudeurs, quelques personnalités politiques de poigne telles que le sénateur Evariste Boshab dans la circonscription électorale de Mweka, dans le Kasai, ou encore, Tryphon

Kin-Kiey Mulumba et Jean Filbert Mabaya à Masimanimba, dans le Kwilu, sans oublier le ministre honoraire des Transports, Justin Kalumba, etc. La liste est loin d'être exhaustive.

Tout en saluant le travail effectué par la Céni via sa commission d'enquête mise en place, une certaine opinion pense qu'elle doit creuser davantage pour débusquer d'autres inciviques qui se cachent encore et de les punir conformément à la loi afin de crédibiliser le processus électoral. Les quatre-vingt-deux invalidations ne représenteraient rien par rapport aux cas dénoncés à travers l'ensemble du territoire national.

Alain Diasso

Les incriminés sont invalidés, soit pour « fraude, incitation à la violence envers les agents électoraux et actes de vandalisme de matériel électoral », soit pour « détention illégale »

KWAMOUTH

Les FARDC enravent une offensive des miliciens Mobondo

Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont déjoué, dans les premières heures du 4 janvier, une attaque des miliciens Mobondo menée contre une de leurs positions à Kwamouth, un territoire de la province du Mai-Ndombe.

L'offensive a été diligentée depuis la cité de Masiambio, à 125 Km de la ville de Bandundu. Il y a donc eu affrontement entre l'armée loyale et les miliciens Mobondo. Certains ont été maîtrisés et d'autres mis en débandade. L'accalmie est ensuite revenue, la situation étant sous contrôle des FARDC. Pendant ce temps, au camp Banku, village situé à 25 km de Bandundu ville, la population a prévenu les FARDC d'une embuscade tendue par les assaillants. Ces derniers ont creusé un trou d'environ 5m coupant ainsi la route sur la Nationale n°17.

Notons qu'environ quatre-vingts voyageurs bloqués sur cette route, en proie à l'insécurité provoquée par l'activisme des miliciens Mobondo, sont arrivés, le 3 janvier, à Mongata, dans la commune de Maluku, à Kinshasa. Ils ont été évacués dans la nuit du 2 janvier sur décision des autorités. Plus de cent personnes ont passé deux jours au village Bebe, à cause des affrontements entre ces miliciens et l'armée régulière, la route ayant été bloquée par les Mobondo.

« Plusieurs autres per-



Un membre de la milice Mobondo attrapé par les FARDC à Kwamouth

« Grâce à Dieu, nous avons échappé à la mort lors de cet affrontement entre les Mobondo et les FARDC. Il y a eu des échanges des balles très nourris, comme dans des films de guerre. Nous l'avons vécu en live, sans pouvoir le supporter, des véhicules transportant des conteneurs des vivres frais ont été incendiés; au total six véhicules, quatre conteneurs et trois bus. Un seul véhicule n'a pas été touché, et c'est celui qui nous a évacués. Les autres sont restés ».

sonnes sont restées ainsi que des bus. Nous sommes partis de là dans des conditions de pénitence. Vraiment, c'est difficile. Des femmes fuient avec des enfants, laissant des habits et tant d'autres biens derrière. Les habitants vident des villages, parfois sous la pluie, pour arriver au macadam ici à Mongata », a confié à actualite.cd une femme témoin de ces affres.

Et une autre d'ajouter : « Grâce à Dieu, nous avons échappé à la mort lors de cet affrontement entre les Mobondo et les FARDC. Il y a eu des échanges des balles très nourris, comme dans des films de guerre. Nous l'avons vécu en live, sans pouvoir le supporter; des véhicules transportant des conteneurs des vivres frais ont été incendiés; au total six véhicules, quatre conteneurs et trois bus. Un seul véhicule n'a pas été touché, et c'est celui qui nous a évacués. Les autres sont restés ».

C'est depuis le 2 janvier que la situation sécuritaire s'est empirée dans cette contrée.

Martin Engimo

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA POPLATION
CABINET
UNITÉ DE GESTION DU PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ

PLAN DE GESTION DES DÉCHETS BIOMÉDICAUX DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ KOBIKISA EN RÉPUBLIQUE DU CONGO

Le Gouvernement de la République du Congo a bénéficié d'un prêt de la Banque mondiale pour mettre en œuvre un Projet de Renforcement du Système de Santé dénommé « KOBIKISA » (Sauver en lingala). Le projet s'exécute à travers trois (3) composantes dont la composante 1 qui soutient directement la fourniture et l'accès à des services de santé maternelle et infantile de qualité en s'appuyant sur le Financement Basé sur la Performance (FBP) précédemment testée et en incorporant des mesures spécifiques destinées à améliorer la mise en œuvre de la politique de gratuité des soins pour améliorer l'accès des pauvres.

L'accès des populations aux services et soins de santé de qualité, et à un environnement sain, est l'une des missions essentielles de l'Etat, garantie par la loi fondamentale de notre pays. Cependant, la nouvelle loi congolaise No. 33-2023 du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo, dans ses articles 58 et 59 stipule que :

-les personnes qui produisent, stockent, exportent, traitent, collectent, transportent, ou se livrent à des opérations de courtage ou de négoce des déchets sont tenues de fournir semestriellement à l'administration de l'environnement, soit au plus tard le 20 des mois de juin et décembre de chaque année d'exploitation, toutes les informations concernant l'origine, la nature, les caractéristiques, les quantités, la destination et les modalités de traitement et d'élimination des déchets qu'elles produisent, remettent à un tiers ou prennent en charge ;

-les activités liées à la gestion des déchets dangereux, notamment la collecte, le transport, le stockage, le traitement, le courtage et le négoce de ces déchets sont soumises à une autorisation du ministre chargé de l'environnement, après avis technique des services habilités.

Au regard de la nature, des caractéristiques et de l'envergure des travaux envisagés, le risque environnemental et social lié à la mise en œuvre des activités du projet KOBIKISA est jugé substantiel alors que, parmi les dix normes environnementales (NES) et sociales de la Banque mondiale huit (08) ont été jugées applicables au projet. Le Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux (PGDBM) est préparé suivant les normes NES n°1, Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux, NES n°2, Emploi et conditions de travail et NES n°3, Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution et NES n°4, Santé et sécurité des populations.

C'est donc pour être en conformité avec la loi nationale et les Normes Environnementales et Sociales (n°1, n°2 et n°4) de la Banque Mondiale que l'Unité de Gestion du Projet (UGP) a élaboré un Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux (PGDBM) dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 sur le Financement Basé sur la Performance du projet KOBIKISA.

L'exécution de KOBIKISA va générer la production d'un tas de déchets biomédicaux et dangereux. D'où la nécessité de promouvoir les bonnes pratiques de ladite gestion et, ainsi, veiller à la sauvegarde de l'équilibre écosystémique à l'échelle nationale. Il s'agit spécifiquement de : allouer les ressources (humaines, matériels et financières) pour la gestion des déchets biomédicaux (GDBM) ; assurer la formation du personnel impliqué dans la GDBM et mettre en place un système de surveillance environnementale et sociale.

Aussi, le PGDBM du projet a pour objectif d'évaluer le niveau actuel de gestion des déchets biomédicaux dans les structures de santé concernées par le projet, en proposant des systèmes de gestion des déchets techniquement faisables, économiquement viables, et socialement acceptables, tout en respectant l'environnement.

La démarche qui a consisté à l'élaboration du PGDBM obéit à la logique suivante : revue documentaire, notamment des Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux des projets de la Banque Mondiale (Projet Lisungi, PRUC-19, REDISSEIV) et les résultats d'évaluation générale des Formations Sanitaires (FOSA) réalisés en avril 2023 par l'ONG Médecins d'Afrique dans le cadre du projet KOBIKISA qui a permis d'identifier les faiblesses au niveau des FOSA sur la GDBM.

L'analyse de la situation sanitaire dans les différentes FOSA retenues de la zone de couverture du projet KOBIKISA a permis de faire les principaux constats et dégager les problèmes prioritaires qui s'articulent autour des axes suivants : insuffisance d'une politique nationale et du cadre législatif en matière de gestion des DBM ; insuffisance du matériel de collecte et des infrastructures de stockage ; insuffisance des équipements de protection des agents chargés des DBM ; absence ou utilisation des incinérateurs non conforme aux normes de l'OMS dans la majorité des formations sanitaires qui évacuent leurs déchets solides dans les dépôts sauvages ou dans les décharges publiques ; faiblesse des capacités des acteurs privés impliqués dans la gestion des DBM ; suivi non systématique de la gestion des DBM dont le rythme doit être renforcé ; timide collaboration intersectorielle dans la gestion des DBM.

De ce constat, sept (7) activités ont été retenues, et nécessitent une mobilisation financière de 762.500.000 F CFA (USD 1 255 603,84). Il s'agira donc de :

1. Vulgariser le PGDBM du Projet dans la zone d'intervention du projet ;
2. Appuyer les études et/ou enquêtes de la quantification des déchets biomédicaux dans les FOSA et des évidences des impacts de la gestion des déchets biomédicaux ;
3. Former les parties prenantes du projet sur la gestion des déchets biomédicaux ;
4. Doter les FOSA retenues par le projet en poubelles, brouettes, pelles, pellettes, Safety box, balance des DBM, EPI ;
5. Doter 14 incinérateurs modernes ;
6. Faire les suivis et supervisions formatives à tous les niveaux ;
7. Organiser un atelier de révision de la Politique Nationale de Gestion des Déchets Biomédicaux.

Le Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux est disponible à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), située au numéro 03, de la rue du Tourisme Camp Clairon, Brazzaville – République du Congo, à la demande à l'adresse électronique suivante : eryxdarius40@gmail.com.

ÉNERGIE

Le groupe Yunnan veut financer la construction d'une centrale à gaz

Le projet de réalisation d'une centrale à gaz d'environ 1000 MW a été au cœur de la rencontre, le 4 janvier à Brazzaville, entre le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, et le président directeur général du groupe chinois Yunnan Linkun Investment, Yuan Linkun.

Le groupe chinois Yunnan Linkun, présent au Congo depuis 2017, négocie avec le gouvernement pour l'installation de la centrale à gaz de 1000 MW, dont une partie de l'électricité pourrait servir à alimenter la Zone économique spéciale de Pointe-Noire. Il s'agit d'un projet qui date de plusieurs années, mais les modalités de financement et l'échéance n'ont pas été présentées.

Le nom du groupe Yunnan Linkun revient dans plusieurs projets dans le domaine de l'énergie et des infrastructures au Congo, notamment la construction du barrage hydroélectrique de Sounda (800 à 1 000 MW), dans le département du Kouilou; la construction d'une centrale hydroélectrique de 30 MW à Ngokeli, dans le district d'Okoyo; et d'une autre centrale de 20 MW à Motaba, dans le dé-



Le ministre des Hydrocarbures recevant la délégation de Yunnan/Adiac

Le nom du groupe Yunnan Linkun revient dans plusieurs projets dans le domaine de l'énergie et des infrastructures au Congo, notamment la construction du barrage hydroélectrique de Sounda (800 à 1 000 MW), dans le département du Kouilou; la construction d'une centrale hydroélectrique de 30 MW à Ngokeli, dans le district d'Okoyo; et d'une autre centrale de 20 MW à Motaba, dans le département de la Likouala.

partement de la Likouala. Yunnan Linkun est également cité dans le projet de construction d'une « zone économique multifonctionnelle » sur une superficie de 40 km² au Nord-Est de Brazzaville, sur la vallée de la Tsiémé et le viaduc de Ngamakosso.

Fiacre Kombo

EN VENTE

**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

ÉMILE GANKAMA

À la vie
bel hommage

Dieudonné ANTOINE-GANGA

Les épîtres congolaises

Émile Gankama

La Cité d'attache du vieux port

Roman

MILDRED MOUKENGA

Enky

nyuki
ROMAN

Roch Cyriaque GALEBAYI

Le Commandant Marien Ngouabi

(1938-1977)

Un leader charismatique et un modèle pour l'Afrique

MARIEN FAUNEY NGOMBÉ

TANT QUE L'ÉQUATEUR PASSERA PAR PENDA

LE CADAVRE DU FLEUVE

Marie-Françoise Ibovi

Placide Moukoko

PRÉSIDENTS ET MINISTRES DU CONGO-BRAZZAVILLE (1958-2021)

ALPHONSE CHARDIN N'KALA

AU CRÉPUSCULE DU RÊVE

EMILE GANKAMA

LA FAMILLE AFRICAINE



PLAN EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE KOBIKISA

Le Congo et la Banque Mondiale ont convenu de financer le projet de renforcement du système de santé dénommé KOBIKISA. Ce projet qui contribue à accroître l'utilisation et la qualité des services de santé maternelle, reproductive et infantile dans les zones ciblées, et en particulier parmi les ménages les plus vulnérables, est mis en œuvre dans 11 des 12 départements et couvre 39 districts sanitaires, soit environ 58% de la population totale du Congo.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Kobikisa, la Norme Environnementale et Sociale n°7 de la Banque Mondiale : Peuples autochtones / Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées, s'applique. Face à cet état de fait, un plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) s'impose. Sur 11 départements que couvre le projet, le PPA se réalise dans 6 départements où sont présentes les populations autochtones.

L'article 15 de la constitution de la République du Congo stipule « tous les citoyens congolais sont égaux devant la loi et ont droit à la protection de l'Etat. Nul ne peut être favorisé ou désavantagé en raison de son origine familiale, ethnique, de sa condition sociale, de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques ou autres ».

Le Congo a pris un engagement fort dans la défense des droits des populations autochtones en promulguant la loi n° 5-2011 du 25 février 2011 portant promotion et protection des droits des populations autochtones.

Selon la NES N°7, il est impératif, pour les projets se réalisant dans un territoire où sont présentes les populations autochtones, de formuler et de mettre en œuvre un Plan en faveur des Populations Autochtones (PPA) afin de s'assurer que Kobikisa : (i) obtient un large soutien de la part des populations autochtones et (ii) respecte pleinement la dignité, les droits de la personne et la culture des populations autochtones.

C'est donc pour être en conformité avec la constitution de la République, la loi nationale et la Norme Environnementale et Sociale n°7 de la Banque Mondiale que l'Unité de Gestion du Projet (UGP) a élaboré un plan en faveur des populations autochtones (PPA) dans le cadre de l'implémentation d'un projet de renforcement du système de santé dénommé KOBIKISA.

L'objectif principal de ce PPA est de guider le projet dans la prise en compte de la dignité, des droits de la personne, de l'économie et de la culture des PA et de s'assurer en même temps que les PA en retirent des avantages socio-sanitaires culturellement adaptés. Ce PPA fournit un cadre relatif à la manière dont ces objectifs peuvent être atteints. Il prévoit des mesures destinées :

- à éviter les incidences susceptibles d'être préjudiciables aux populations autochtones concernées ;
- ou au cas où cela ne serait pas possible, à atténuer, minimiser ou compenser des telles incidences.

Le PPA fait une analyse de la situation des Populations Autoch-

tones dans le contexte actuel et met en exergue les problèmes spécifiques relatifs à leur place dans la société Congolaise.

L'analyse des résultats issus des consultations publiques avec les populations autochtones dans le cadre de l'élaboration du PPA montre que malgré des efforts (de l'Etat, l'UNICEF, la Banque Mondiale, etc.) consentis ces dix dernières années, les PA font toujours l'objet d'exclusion. Les PA sont pauvres et sont victimes de discrimination. Il est à craindre cependant que, si des mesures particulières et adaptées ne sont pas prises, les PA risquent de ne pas bénéficier des avantages du projet au même degré que les populations bantoues voisines. Bien au contraire, les bénéficiaires du projet seront accaparés par les bantous.

L'élaboration du PPA qui a bénéficié d'un large soutien de la part des populations autochtones à l'issue d'un processus préalable de consultation libre et informée ; et dont les interventions ont, pleinement, respecté la dignité, les droits de la personne et la culture des populations autochtones, va offrir des potentialités d'amélioration des conditions de vie des PA dans sa zone d'intervention en termes d'accès aux soins et services de santé de qualité.

Afin de prévenir et de gérer des plaintes qui pourront être exprimées lors de la mise en œuvre du PPA, un dispositif de gestion des plaintes a été proposé. Il s'agit de celui qui est mis en œuvre par le projet. Pour information, dans les comités locaux de gestion des plaintes mis en place dans les aires de santé, les populations autochtones ont été intégrées.

A travers son exécution qui nécessite une mobilisation financière de 495.000.000F CFA (USD 825,000), pour une durée de deux ans, des soins gratuits et de qualité seront dispensés aux populations autochtones afin d'améliorer leur état de santé.

Pour permettre aux populations autochtones de bénéficier des effets positifs du projet, et, en particulier, l'amélioration de l'accès aux soins et services de santé de qualité, les principales activités suivantes ont été proposées et convenues avec les PA :

1. Déclaration des naissances ;
2. Identification des PA pour la gratuité des soins ;
3. Elaboration et disponibilisation des outils de gestion de la gratuité des soins ;
4. Mise en œuvre la gratuité des soins au profit des PA accessibles aux centres de santé ;
5. Mise en œuvre la gratuité des soins au profit des PA habitant les zones difficiles d'accès ;
6. Suivi et évaluation.

Le plan d'action en faveur des populations autochtones est disponible à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), située au numéro 03, de la rue du Tourisme Camp Clairon, Brazzaville – République du Congo, à la demande à l'adresse électronique suivante : eryxda-rius40@gmail.com

TRANSPORT FERROVIAIRE

La reprise annoncée pour bientôt

En séjour de travail à Pointe-Noire, Honoré Sayi, ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, a exhorté, le 3 janvier, les travailleurs du Chemin de fer Congo Océan (CFCO) à reprendre le trafic ferroviaire dans les meilleurs délais.

En compagnie des responsables du CFCO, le ministre Honoré Sayi s'est rendu à la direction du matériel et traction où il a visité les ateliers de fabrication frein pneumatique, de chaudronnerie... Sur le terrain, les travailleurs se donnent avec abnégation à leur tâche pour répondre au vœu de la tutelle de faire redémarrer le trafic ferroviaire dans les meilleurs délais, en augmentant la capacité de traction de la structure. « Nous avons envisagé la reprise des transports ferroviaires dans ses axes y compris le train Air-Pool et le train marchandises, le 28 décembre, pour l'un, et le 26 janvier, pour l'autre. Mais pour des raisons techniques, nous sommes au-delà de ce qui était

nos prévisions et nos estimations. Toutefois, je demande à la direction générale du CFCO ainsi qu'à son secrétariat général de travailler davantage et de faire en sorte que l'on ne soit pas dans les schémas habituels où, en face d'une difficulté, qu'on dise qu'on ne peut pas avancer ou parce qu'il n'y a pas de moyens. Une société peut créer des moyens si elle ne les a pas. Elle peut travailler avec le moyens venant des partenaires, à l'instar des opérateurs économiques qui ont apporté des financements qui permettent aujourd'hui au CFCO de réparer les wagons, quitte à les amortir au fur et à mesure du transport accompli », a dit le ministre des Transports.



Le ministre Honoré Sayi visitant les ateliers du CFCO/Adiac

Le ministre Honoré Sayi se préoccupe aussi de la situation du Centre de formation et d'apprentissage du CFCO, dont l'ouverture tarde toujours. « Il y a un an lors des visites, j'avais dit que le centre d'apprentissage soit rouvert non pas seulement pour utiliser la jeunesse comme le veut le président de la République, mais pour faire aussi de telle sorte que le capital

que nous avons avec tous ceux qui vont à la retraite, qui sont possesseurs d'un certain savoir, qu'ils continuent à être utiles et qu'ils transmettent ce qu'ils ont eu durant leur carrière à la jeunesse qui viendra travailler », a rappelé le ministre. « Le Centre de formation est aussi le lieu où l'on peut montrer, au-delà de la prescription du temps pour travailler,

qu'on peut être utile, qu'on peut accompagner les nouveaux apprenants et préparer ainsi la relève », a-t-il poursuivi.

En recevant les travailleurs et les partenaires sociaux à la direction générale du CFCO, le ministre Honoré Sayi leur a demandé que le trafic Mont-Belo -Mbinda soit rouvert d'ici au mois de février.

Hervé Brice Mampouya

HUMEUR

Le manque des prix officiels donne libre cours aux harcèlements

De la justice à la mairie, de la police à la gendarmerie même à l'armée, du commerce aux impôts, du transport terrestre, fluvial et au transport aérien, de l'éducation à la santé, bref aucun domaine d'activité sociale n'échappe à la velléité de l'augmentation des prix de façon anarchique du service public chaque jour qui passe dans des administrations, surtout publiques.

Il n'est pas un secret. Le commun des mortels avait bien accueilli certaines mesures prises par les pouvoirs publics telles la suppression de la gratuité dans la délivrance de nombreuses pièces administratives afin de renflouer les caisses de l'Etat depuis 2018. Mais hélas ! Cette mesure est en train de donner de la place à un rançonnement administratif. Et les sommes d'argent que l'on déverse pour se faire établir une pièce administrative varient selon l'humeur de l'agent public qui vous reçoit.

Si hier on pouvait se faire établir conjointement le casier judiciaire et le certificat de nationalité avec la somme de 1 500 FCFA, il est triste de voir que de ce côté la barre est allée un peu trop loin, car certain personnel judiciaire demande la somme de 2 500 FCFA pour une seule pièce et ce qui fera 5000 FCFA pour toutes les deux. A combien revient officiellement l'établissement conjoint de ces deux pièces ?

Dans le même ordre d'idées, pour se faire délivrer la carte nationale d'identité, il n'est pas un secret, il fallait donner 5000 FCFA. Or, officiellement, on parlerait de la gratuité de cette pièce dans des centres d'identification. Cela est un leurre et la population se lamente car la somme varie de 10 000 à 15000 FCFA, voire plus, surtout quand on a égaré son ancienne carte pour se faire établir un duplicata.

Que dire au niveau des mairies pour des légalisations des copies et extraits d'acte de naissance et autres pièces assimilées ! C'est une vraie spéculation qui ne dit pas son nom, « à prendre ou à laisser », dit l'agent municipal-public du jour.

Dans les rues des agglomérations et sur des routes nationales, il y a un rançonnement à ciel ouvert. À combien devrait coûter le non-marquage d'un arrêt par un automobiliste ? Le prix est fixé par le policier ou le gendarme qui a suivi le geste. Et l'amende varie de 15 000F à 35 000 F CFA.

Dans des hôpitaux, il y a de plus en plus un grincement de dents relatif à la somme que l'on devrait verser pour un accouchement par césarienne, qui est loin d'être gratuit. Il va de 100 000 à 150 000 FCFA, voire plus. C'est drôle !

Que dire du prix officiel pour l'établissement du passeport ! Il est fixé à 50 000 FCFA, mais hélas ! Prenez vingt personnes qui viennent de se faire établir un passeport, demandez-leur, combien ont-ils dépensé pour son obtention. Ce sont des hypocrites qui vous diront qu'ils ont dépensé seulement 50 000 F CFA. Où va finalement cet argent que l'on demande sans reçu ?

Gare à l'argent déversé sans que les prix ne soient fixés officiellement. Un vrai harcèlement social, une antivaleur notoire !

A bon entendeur, salut !

Faustin Akono



RECHERCHE D'UN COORDONNATEUR MGPR H/F

Dans le respect de ses valeurs : le courage, la collaboration, le respect et l'intégrité, le Programme WWF recherche pour son bureau en République du Congo, un Coordonnateur MGPR H/F qui sera basé à Brazzaville.

Mission principale : Le rôle du Coordonnateur du Mécanisme de Gestion des Plaintes et des Recours (MGPR) est d'assurer la supervision, la direction, le développement et de la mise en œuvre du MGPR du programme CAFI PUDT. Le Coordonnateur MGPR assure la direction technique et managériale et dirige l'équipe MGPR chargée de la conception, la planification et la mise en œuvre de toutes les activités liées au MGPR. Travaillant en étroite collaboration avec le Coordonnateur du CAFI et la Coordination indépendante en charge du suivi des Sauvegardes Environnementales et Sociales et de l'Engagement des parties prenantes (CISSES), le Coordonnateur du MGPR rend compte et représente le MGPR auprès du donateur et du MATIER, dirige et gère l'unité MGPR et représente le MGPR auprès des parties prenantes du Gouvernement et d'autres partenaires dans le pays. Il devra appliquer des approches de gestion participative, faire preuve de solides compétences en matière de gestion adaptative et être capable de travailler efficacement avec un large éventail de parties prenantes. Il est essentiel de mettre l'accent sur une mise en œuvre efficace et efficiente qui produit un impact mesurable conforme aux résultats prévus. Le titulaire du poste veillera au respect des politiques et réglementations de CAFI, de l'AFD et du WWF R.C.

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur candidature : (CV et lettre de motivation) à l'adresse suivante : recruit-roc@wwfgab.org

Date limite de soumission des candidatures : 15 Janvier 2024.

ECHANGE DE VŒUX DE NOUVEL AN AVEC LA NATION

Denis Sassou N'Guesso appelle à accélérer la mise en œuvre du PND

Dans son message de vœux aux forces vives de la Nation et aux corps constitués nationaux, le 5 janvier à Brazzaville, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a appelé le gouvernement à tenir compte des défis en présence pour lesquels il faut accélérer la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022 -2026.

« De nouvelles avancées sont à notre portée en 2024. Nous poursuivons notre marche vers le développement en cohérence avec le PND », a déclaré le chef de l'Etat, réaffirmant la place cardinale du travail dans un effort persévérant et acharné sans lequel ni la création de richesse ni la prospérité ne sont envisageables. « En cela, je convie toutes les forces vives de la Nation à demeurer vigilantes, mobilisées et à s'impliquer davantage dans cette belle œuvre d'édification d'un Congo plus prospère », a-t-il poursuivi.

La jeunesse

Après avoir décrété 2024 année de la jeunesse dans son message de vœux à la Nation, le 31 décembre 2023, le président de la République est revenu sur le sujet devant les forces vives de la Nation et les corps constitués nationaux. Il a, en effet, enjoint le gouvernement de prendre la juste mesure de cette initiative consacrée aux forces les plus représentatives du pays sans sombrer, selon lui, dans le faisceau des slogans sans suite. « Les attentes de cette couche de la société étant nombreuses et brûlantes, le gouvernement doit définir dans l'immédiat les projets clés à réaliser pour concrétiser l'année de la jeunesse ; déterminer sans délai les besoins financiers y afférents et les actions à mener pour la mobilisation des ressources nécessaires », a-t-il instruit.



Les forces vives de la Nation et les corps constitués nationaux DR

La mise en œuvre réussie du PND 2022-2026 et des actions en faveur de la jeunesse, en cette année qui lui est dédiée, ne peuvent se faire sans évaluation méthodique. Ainsi, Denis Sassou N'Guesso a appelé à mettre en place un

cadre de suivi-évaluation en soulignant que le résultat est l'indicateur clé de mesure de la performance. D'où, l'obligation d'évaluer au fur et à mesure. « C'est à l'heure du bilan que le peuple nous attend car, seule la bonne performance

permet d'aller à la conquête de la confiance du peuple », a-t-il fait savoir.

Un Congo uni et solidaire

Le président de la République a, par ailleurs, salué l'appel des forces vives de la Nation pour

un Congo toujours en paix, uni et solidaire. La pluralité des opinions et l'acceptation des différences constituent la richesse de la diversité sociale et culturelle nationale. « Je réitère l'incontournable exigence de paix sociale, de cohésion nationale et de la stabilité institutionnelle, pierres angulaires qui inspirent nos actions et nos décisions », a indiqué Denis Sassou N'Guesso avant de conclure : « Donnons-nous rendez-vous aux résultats ».

Rominique Makaya

« Les attentes de cette couche de la société étant nombreuses et brûlantes, le gouvernement doit définir dans l'immédiat les projets clés à réaliser pour concrétiser l'année de la jeunesse ; déterminer sans délai les besoins financiers y afférents et les actions à mener pour la mobilisation des ressources nécessaires »

RÉFLEXION

Une année décisive

Alors que débute la nouvelle année, il est clair que les douze mois à venir seront décisifs pour l'humanité de ce temps. Ceci pour au moins trois raisons que voici résumées en quelques mots :

° D'abord, parce que la compétition entre les Grands ne pourra que s'aggraver avec le risque de provoquer une crise mondiale que la communauté humaine aurait le plus grand mal à gérer. Engagés face à face dans une lutte d'influence qui ne cesse de se renforcer, la Chine, les Etats-Unis, l'Inde, la Russie, l'Europe se défient

de façon plus ou moins claire sur la scène internationale avec le risque de dérapage et de se retrouver face à face avec tous les effets négatifs que cela aurait inévitablement.

° Ensuite, parce que les conflits en cours en Europe de l'Est, au Proche et au Moyen-Orient ne peuvent que provoquer à plus ou moins court terme des crises plus étendues. Un dérapage inévitable qui se concrétise de jour en jour entre Israël et les Palestiniens en provoquant des drames humains de plus en plus graves dont les conséquences seront ingérables et qui va, à coup sûr, se produire

entre l'Ukraine et la Russie dans les mois à venir en obligeant les Occidentaux à s'engager sur le terrain plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

° Enfin, parce que la lutte planétaire contre le dérèglement climatique va devoir se renforcer fortement si l'espèce humaine veut survivre dans les décennies et les siècles à venir. Un renforcement que les deux points précédents rendront difficile, voire même impossible à concrétiser, ce qui provoquera de fortes tensions à l'échelle planétaire, tout particulièrement entre les pays riches

de l'hémisphère Nord et les pays pauvres de l'hémisphère Sud qui ne sont en rien responsables de la dérive climatique.

Conclusion provisoire de ce qui précède : alors que débute cette année 2024, décisive à tous égards, rien n'est plus important que de rappeler aux dirigeants de la planète que le temps du bavardage est révolu et que seules des actions collectives engagées pour mettre l'humanité, notre humanité, à l'abri de ses dérives permettront aux générations à venir de vivre sur cette Terre.

Jean-Paul Pigasse